

S

S

I

A

D



Service de soins infirmiers à domicile



627, avenue Henri et Suzanne Vitrier - 71700 TOURNUS

L'ensemble du SSIAD est soumis à l'autorité du directeur de l'hôpital de Tournus, dans le cadre de ses attributions.



Critères d'admission :

- ◆ Avoir une prescription médicale;
- ◆ Être âgé de 60 ans minimum (sauf dérogation particulière);
- ◆ Résider dans le canton de Tournus ou de Cuisery;
- ◆ Rencontre de la personne à son domicile par l'infirmière coordinatrice du service.

Fonctionnement du service :

Le SSIAD fonctionne tous les jours de **6h15 à 20h45**.

Le dimanche et les jours fériés, seuls les soins prioritaires sont assurés.

Le service est directement joignable par téléphone au **03.85.27.47.85**. Ce poste dispose d'un répondeur enregistreur qui est consulté plusieurs fois par jour.



Objectif :

Le service de soins à domicile permet d'assurer aux personnes âgées et/ou handicapées dépendantes des soins d'hygiène et des soins infirmiers à leur domicile. Il permet également à ces personnes de rester à leur domicile ou d'envisager sereinement un retour à domicile après hospitalisation.

Le SSIAD comporte un nombre de places limitées.

Actuellement, la capacité d'accueil du SSIAD est de 48 places pour personnes âgées et 2 places pour personnes handicapées.

Soins assurés :

Le SSIAD est organisé pour et autour de la personne pour apporter des :

◆ **Soins d'hygiène et de prévention :**
Toilette, lever, prévention d'escarres, etc. assurés par les aides-soignants du service.

◆ **Soins infirmiers :**
Piqûres, perfusions, pansements, etc. assurés par le personnel infirmier libéral choisi par le patient et ayant signé une convention avec l'hôpital.



La prise en charge :

Le forfait soins est intégralement pris en charge par les organismes d'assurance maladie, mais ne comprend pas l'équipement et le matériel nécessaire aux soins.